

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le 11/02/2026
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_052-DE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomeration sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; GOUDALLIER Benoît à KERHERVE Guy ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; NAUDIN Christian ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

| | |
|--------------|-----------|
| Présents | 59 |
| Procurations | 08 |
| Votants | 67 |
| Absents | 21 |

Date d'envoi de la convocation : mercredi 28 janvier 2026
Secrétaire de séance Elisabeth PUILLANDRE

Délibération

DEL2026-02-052

HABITAT ET MOBILITÉ : SUBVENTIONS 2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le 11/02/2026

ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_052-DE

L'agglomération a adopté son Programme Local de l'Habitat (PLH) le 15 décembre 2020. Ce document-cadre fixe les orientations en matière de développement et d'amélioration de l'offre de logements sur le territoire, et prévoit aussi des dispositifs et financements dédiés à l'hébergement et au logement des publics ayant des besoins spécifiques. Dans ce contexte, l'agglomération s'appuie et soutient un réseau de partenaires, notamment associatifs.

L'AMISEP, via son Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS), intervient dans le champ du logement en mobilisant et en gérant des logements du parc privé afin de les proposer à des ménages aux revenus modestes, tout en sécurisant les propriétaires bailleurs.

Par ailleurs, l'association Habitat Jeunes en Trégor-Argoat gère sur le territoire des solutions de logement pour les 16-30 ans (résidence L'Escale Jeunesse à Guingamp et logements diffus). Elle contribue aux politiques communautaires « jeunesse » et « habitat » en assurant une mission d'intérêt général visant à diversifier une offre de logements adaptée et progressive, proposer un accueil et un accompagnement vers le logement (service « Logez jeunesse »), soutenir l'insertion socioprofessionnelle, favoriser l'autonomie par un suivi socioéducatif, développer des actions collectives de socialisation et encourager l'accès à la citoyenneté via la participation des jeunes à la vie de l'association (CVS, conseil d'administration)

Vu le projet de territoire adopté en 2019 et actualisé en 2024, qui affirme la nécessité de soutenir la vie associative ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 ;

Vu le Budget Primitif 2026 adopté le 3 février 2026 qui dédie une enveloppe financière de 1.4 M€ pour les associations ;

Vu le Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 15 décembre 2020, et les actions et financements dédiés aux partenaires de l'Agglomération prévus par celui-ci ;

Vu le bilan triennal du Programme Local de l'Habitat, adopté par Guingamp-Paimpol Agglomération le 28 janvier 2025, et les objectifs restant à atteindre en termes de politique locale de l'habitat ;

Vu la délibération n° 2025-4-086 du 29 avril 2025 portant déploiement du Fonds de solidarité inter-associatif ;

Considérant l'intérêt des actions de l'AMISEP en matière de logement, d'hébergement d'urgence et d'insertion pour le territoire communautaire et ses habitants ;

Considérant l'intérêt des actions d'Habitat Jeunes en Trégor Argoat en matière d'hébergement et d'insertion professionnelle pour la jeunesse ;

Délibération

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

11/02/2026

ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_052-DE

| Associations | Objet | Montant attribué en 2025 | Proposition 2026 | Contribution fonds de solidarité | Montant de la subvention qui sera effectivement versé à l'association |
|---------------------------------|---------|--------------------------|------------------|----------------------------------|---|
| AMISEP | Habitat | 6 240 € | 6240 € | 124,80€ | 6 115,20€ |
| Habitat Jeunes en Trégor-Argoat | Habitat | 44 300 € | 44 300 € | 886 € | 43 414 € |
| TOTAL | | 50 540 € | 50 540 € | 1 010,80 € | 49 529,20€ |

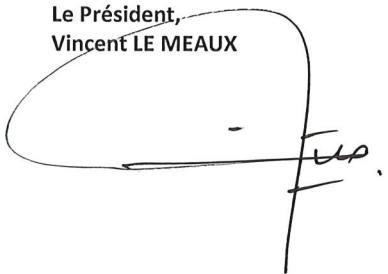
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'AMISEP et à Habitat Jeunes en Trégor-Argoat ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



La Secrétaire de séance,
Elisabeth PUILLANDRE

